



# Note de présentation brève et synthétique CCAS de Beuvrages



## Compte Administratif 2023

*Présenté en Conseil d'administration en date du 9 avril 2024*

1 - Le cadre général du Compte Administratif 2023 .....	2
1-1 Le principe .....	2
1-2 Les éléments de présentation .....	2
2 - La section de fonctionnement .....	3
2-1 Les recettes de fonctionnement .....	3
2-2 Les dépenses de fonctionnement .....	3
3 - La section d'investissement .....	4
3-1 Les recettes d'investissement .....	4
3-2 Les dépenses d'investissement .....	4
4 - Les données synthétiques du Compte Administratif 2023 .....	5
4-1 Les chiffres .....	5
4-2 Les graphiques .....	6
5 - Le résultat de l'exercice 2023 du CCAS .....	8
6 - Ce qu'il faut retenir .....	9

# 1 - Le cadre général du Compte Administratif 2023

L'article L2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour le Centre Communal d'Action Sociale de Beuvrages (CCAS) ; elle est disponible sur le site internet de la Ville de Beuvrages.

## 1-1 Le principe

Le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées sur la période qui s'étend du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre de l'année civile, **2023** pour ce qui concerne cette note.

Pour rappel, le CCAS est l'outil principal de la politique communale en matière de solidarité et d'aide aux personnes. Il s'agit d'un établissement public administratif communal qui a son propre budget. Le CCAS est un lieu d'accueil, d'écoute, d'information et d'orientation pour toutes les personnes ou familles qui rencontrent des difficultés.

## 1-2 Les éléments de présentation

Le compte administratif 2023 sera soumis à l'approbation du conseil d'administration du CCAS en date du 9 avril 2024. A la suite, lors de cette même séance, il sera également délibéré de l'affectation au BP 2024 de l'intégralité du résultat 2023 approuvé précédemment, et ce au compte 002 « Excédent de fonctionnement reporté ».

Le compte administratif, ainsi que les délibérations s'y rapportant seront consultables sur le site internet de la Ville ainsi que sur demande en Mairie de Beuvrages aux heures d'ouverture des bureaux.

Le budget du CCAS est structuré en deux sections, chaque section étant elle-même scindée en dépenses et en recettes ;

- La section de fonctionnement, qui concerne la gestion des affaires courantes,
- La section d'investissement qui concerne le patrimoine spécifique du CCAS ; cette section est limitée chaque année à quelques acquisitions en matériel, mobilier ou logiciel.

En outre, le CCAS n'est pas impacté ni par des engagements pluri annuels, ni par des questions d'endettement, celui-ci n'ayant pas souscrit d'emprunt et cette question n'étant pas à l'ordre du jour.

## 2 - La section de fonctionnement

La section de fonctionnement permet d'assurer le quotidien ; elle regroupe l'ensemble des dépenses et recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent du service et des actions menées par le CCAS.

### 2-1 Les recettes de fonctionnement

Outre le résultat reporté 2022 qui s'élève à 23 299,76 € (5 % des recettes de fonctionnement), les recettes peuvent être regroupées en 3 catégories qui correspondent pour chacune d'entre elles aux sommes encaissées au titre ;

- ➔ **des produits des services** (chapitre 70), pour moins de 1 % des recettes ; il s'agit de la participation des usagers du CCAS aux aides sociales facultatives (Pass séniors).
- ➔ **des diverses dotations et subventions reçues** pour presque 94 % de ces recettes (chapitre 74),

*Les financeurs ;*

- ✖ L'Etat participe au financement du CCAS en prenant en charge notamment une part des rémunérations relatives aux emplois aidés (En 2023, aide de l'Etat concernant les contrats uniques d'insertion pour montant total de 4 581,88 €) ou du supplément familial de traitement (3 249 €), mais également en réponse à des appels à projets dans le cadre de la politique de la ville ; 6 200 € afin de financer le projet « Je cadre ma mobilité » ;
- ✖ Le Département verse une subvention pour les actions menées par le CCAS dans le cadre de l'accompagnement à l'emploi (En 2023 – 1 061,70 €) ;
- ✖ La principale recette sous forme de subvention dite d'équilibre est celle en provenance de la Ville de Beuvrages pour un montant total de 403 000 €. Elle représente pour 2023, 91 % des recettes totales et 97 % du chapitre des dotations et subventions reçues (R74) ;
- ➔ Il existe d'**autres recettes** quant à elles, négligeables et exceptionnelles représentant moins de 1% des recettes ;
  - ✖ au compte 013 pour 1 936,55 €, correspondant à des remboursements sur les rémunérations (remboursements dans le cas de maladie ; indemnités journalières, remboursement de traitement en cas de démission),
  - ✖ au compte 75 pour 105,14 € concernant des ajustements positifs sur les versements réalisés dans le cadre de l'imposition à la source et une régularisation d'écriture comptable.

Elles peuvent aussi correspondre à des remboursements de factures (avoirs, dégrèvements, trop-perçus sur avances) ou à de rares dons.

### 2-2 Les dépenses de fonctionnement

- ➔ **des charges à caractère général** (24 % des dépenses de fonctionnement), achats de matériel et de fournitures, prestations de service effectuées (chapitre 011), qui peuvent être réparties comme suit ;
  - ✖ Les charges de fonctionnement de la structure ; elles sont essentiellement liées au fonctionnement quotidien de la structure. Il s'agit des fournitures administratives, assurances et autres charges diverses du service,

- \* Les charges liées aux actions menées par le CCAS ; il s'agit des dépenses pour la mise en place d'actions ou d'évènements en faveur des bénéficiaires du CCAS, notamment les personnes âgées de plus de 62 ans : le banquet, le colis, la semaine bleue et l'après-midi dansant. Il existe également d'autres actions menées telles que l'atelier d'insertion sociale, l'atelier des saveurs et du bien-être, le chantier éducatif et octobre rose.

➔ **des charges de personnel et frais assimilés** (64 % des dépenses) représentant les dépenses liées au personnel du CCAS (chapitre 012).

➔ **des autres charges de gestion courante** (12 % des dépenses),

Il s'agit principalement des aides sociales facultatives ;

- \* Les chèques d'accompagnement personnalisé,
- \* Les chèques d'accompagnement personnalisé Energie,
- \* Les aides aux services et transport.

➔ **des charges exceptionnelles** (D67), nulles en 2023.

➔ **des amortissements** de l'exercice 2023, pour 3 461,95 €, soit moins de 1% des dépenses de fonctionnement, qui par un jeu d'écritures d'ordre deviennent des recettes d'investissement.

### 3 - La section d'investissement

Cette section est de faible valeur ; elle est limitée à quelques écritures, n'est alimentée que majoritairement par l'excédent reporté de 2022 et n'est concernée en général que par quelques dépenses de mobilier, matériel de bureau et informatique et de logiciel. Cette année, aucune dépense d'investissement n'a été réalisée.

#### 3-1 Les recettes d'investissement

Outre le résultat d'investissement reporté 2022 qui s'élève à 11 741,38 € (soit 64 % des recettes d'investissement), elles sont constituées ;

➔ **des amortissements** de l'année, pour 3 461,95 €, soit 19 % des recettes d'investissement,

➔ **du FCTVA 2022 relatif aux dépenses de l'année 2020** (acquisition de la Biberlote), pour 3 124,77 €, soit 17 %.

#### 3-2 Les dépenses d'investissement

En 2023, aucune dépense d'investissement n'a été réalisée.

## 4 - Les données synthétiques du Compte Administratif 2023

### 4-1 Les chiffres

#### Détail par chapitres des recettes de fonctionnement 2023 réalisées

		En montant		En %
Recettes de fonctionnement		Pour mémoire Budget 2023	CA 2023	CA 2023
R013	Atténuations de charges	- €	1 936,55 €	0,44%
R70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	3 000,00 €	3 040,00 €	0,68%
R74	Dotations, subventions et participations	472 600,24 €	416 459,25 €	93,62%
R75	Autres produits de gestion courante	- €	105,14 €	0,02%
R77	Produits exceptionnels	1 500,00 €	- €	0,00%
<b>Sous total</b>		<b>477 100,24 €</b>	<b>421 540,94 €</b>	
R002	Résultat de fonctionnement reporté	23 299,76 €	23 299,76 €	5,24%
<b>Σ</b>		<b>500 400,00 €</b>	<b>444 840,70 €</b>	<b>100,00%</b>

#### Détail par chapitres des dépenses de fonctionnement 2023 réalisées

		En montant		En %
Dépenses de fonctionnement		Pour mémoire Budget 2023	CA 2023	CA 2023
D011	Charges à caractère général	147 515,00 €	101 709,89 €	23,78%
D012	Charges de personnel et dépenses assimilées	289 835,00 €	273 044,51 €	63,84%
D65	Autres charges de gestion courantes	57 550,00 €	49 502,82 €	11,57%
D67	Charges exceptionnelles	1 500,00 €	- €	0,00%
D023	Virement à la section d'Investissement	- €	- €	0,00%
D042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 000,00 €	3 461,95 €	0,81%
<b>Σ</b>		<b>500 400,00 €</b>	<b>427 719,17 €</b>	<b>100,00%</b>

<b>Résultat de fonctionnement 2023</b>	<b>17 121,53 €</b>
--	--------------------

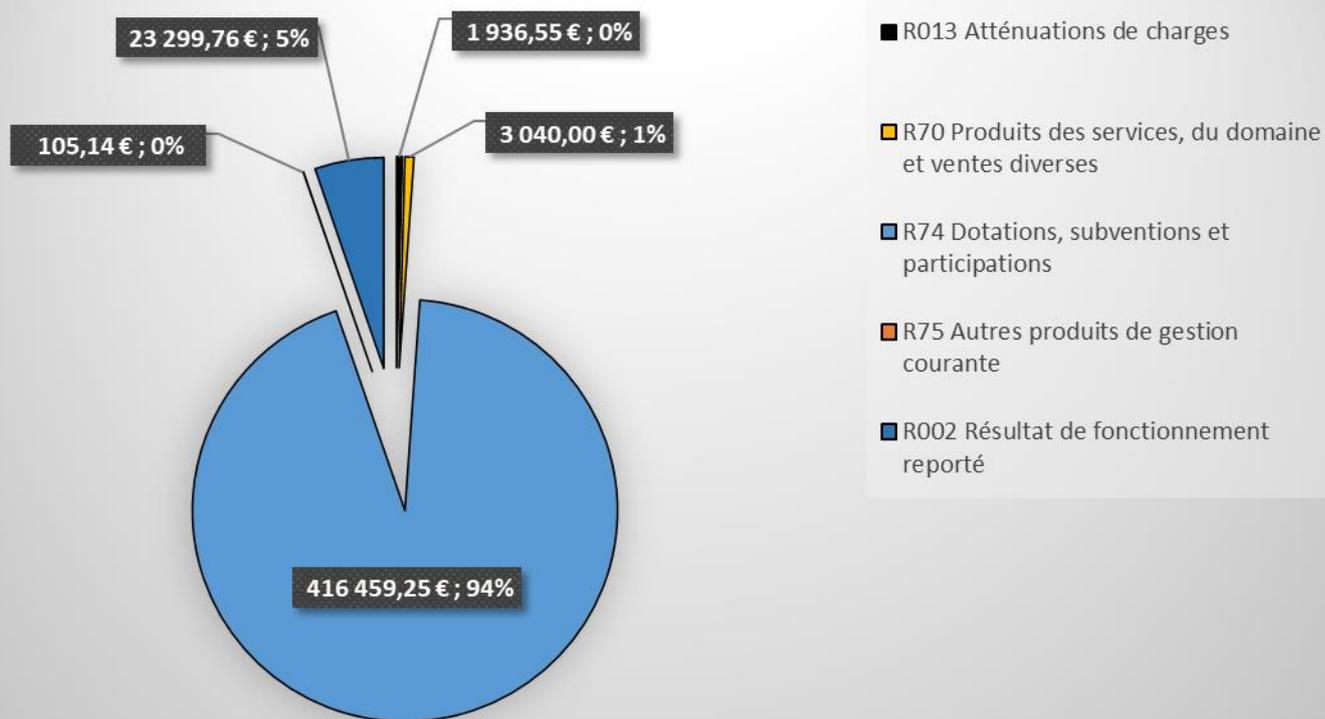
#### Détail par chapitres des recettes et dépenses d'investissement 2023 réalisées

		En montant		En %
Dépenses d'investissement		Pour mémoire Budget 2023	CA 2023	CA 2023
D20	Immobilisations incorporelles	4 500,00 €	- €	0%
D21	Immobilisations corporelles	14 367,15 €	- €	0%
<b>Σ</b>		<b>18 867,15 €</b>	<b>- €</b>	<b>0%</b>

		En montant		En %
Recettes d'investissement		Pour mémoire Budget 2023	CA 2023	CA 2023
R10	Dotations, fonds divers et réserves	- €	3 125,77 €	17,05%
R021	Virement de la section de fonctionnement	- €	- €	0,00%
R024	Produits des cessions	- €	- €	0,00%
R040	Opération d'ordre de transfert entre sections	4 000,00 €	3 461,95 €	18,89%
<b>Sous total</b>		<b>4 000,00 €</b>	<b>6 587,72 €</b>	<b>35,94%</b>
R001	Résultat d'investissement reporté	11 741,38 €	11 741,38 €	64,06%
<b>Σ</b>		<b>15 741,38 €</b>	<b>18 329,10 €</b>	<b>100,00%</b>

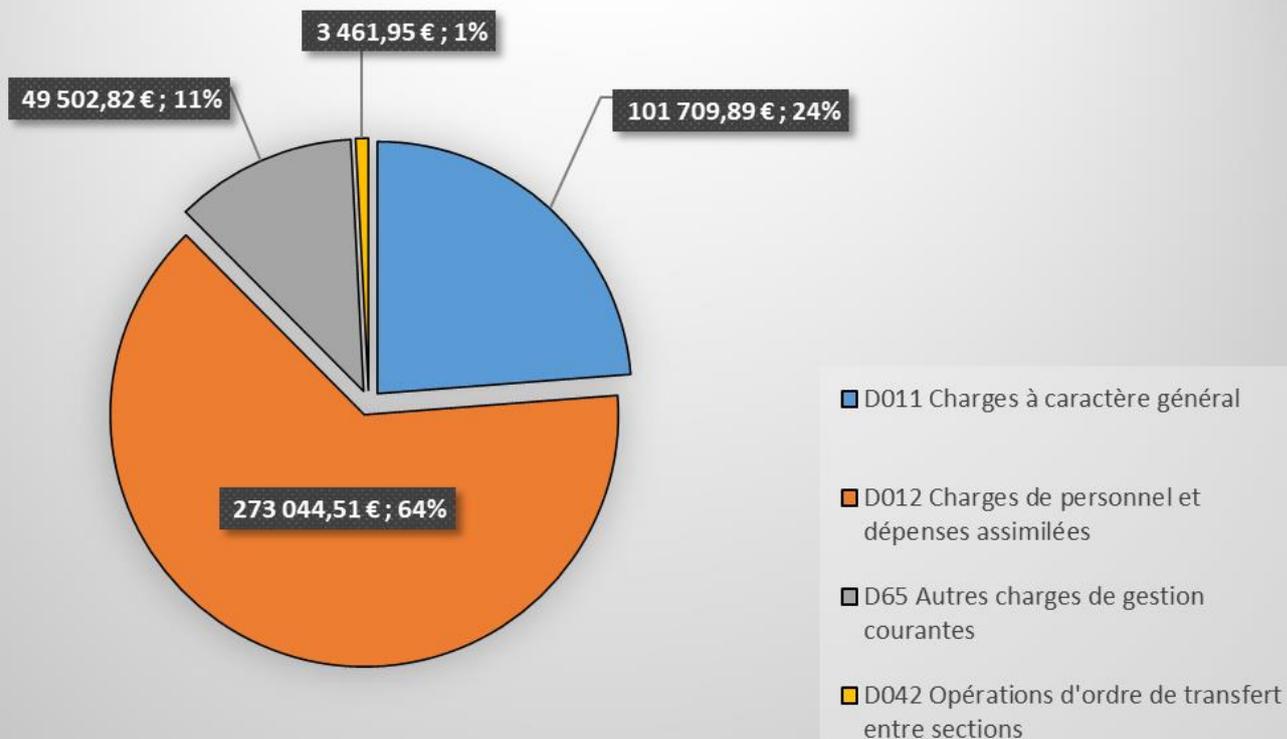
<b>Résultat d'investissement 2023</b>	<b>18 329,10 €</b>
---------------------------------------	--------------------

### Répartition des recettes de fonctionnement au CA 2023 par chapitres

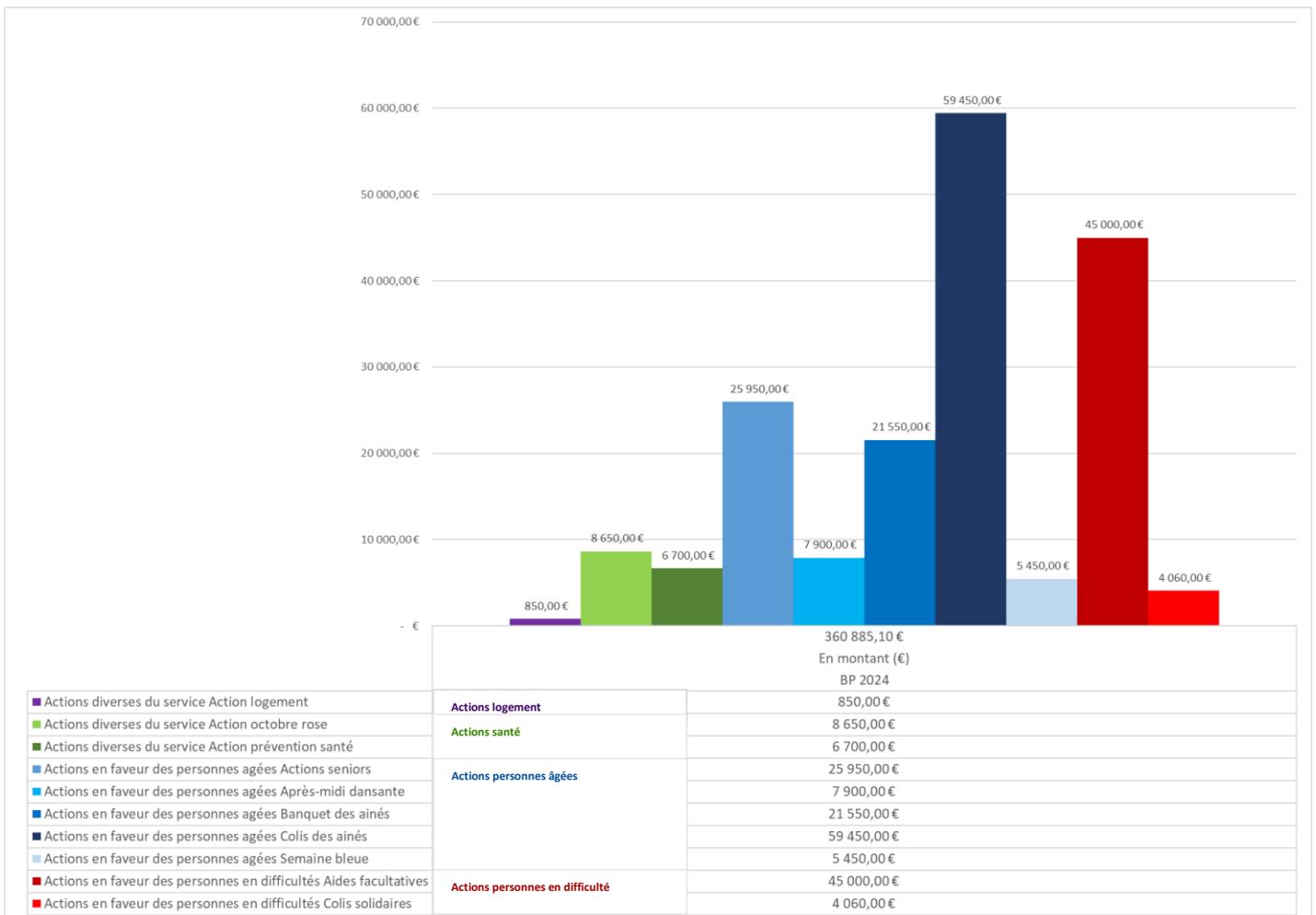
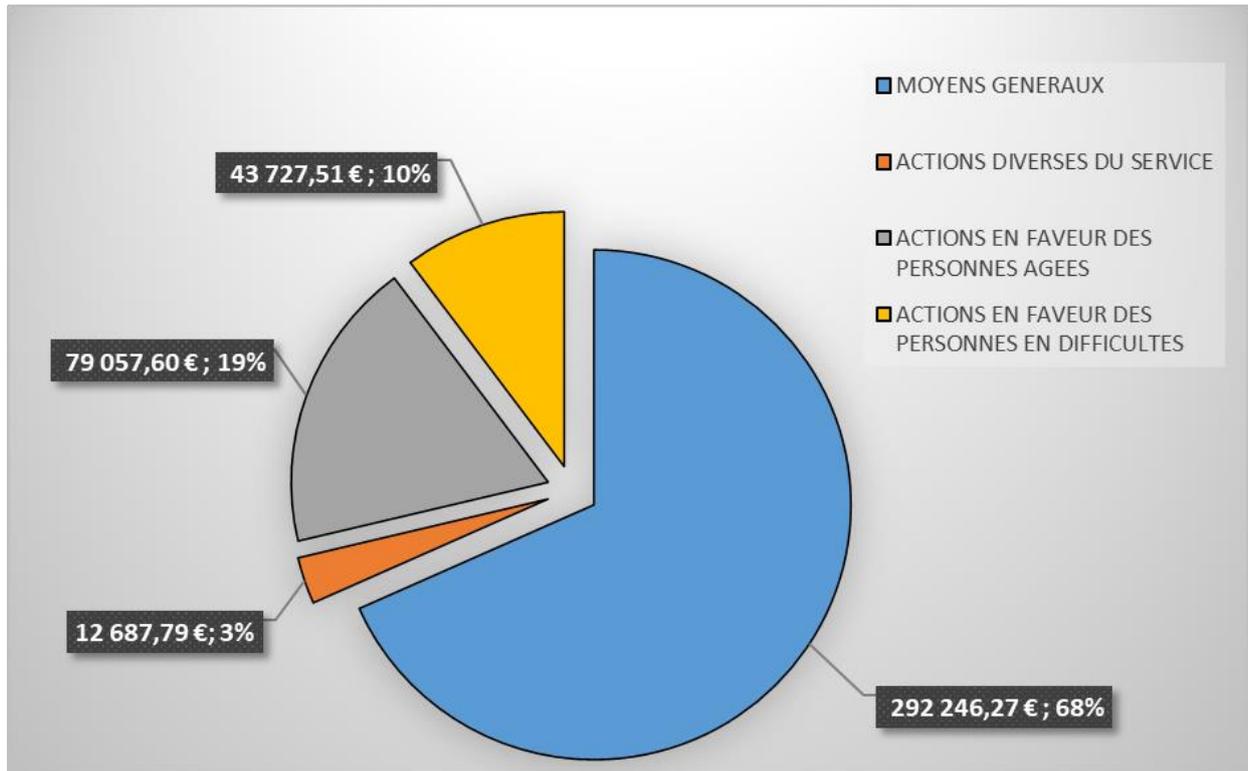


dont subvention d'équilibre de la Ville en montant : 403 000 €, soit 91 % des recettes totales.

### Répartition des dépenses de fonctionnement au CA 2023 par chapitres



## Répartition des dépenses de fonctionnement au CA 2023 par actions



## 5 - Le résultat de l'exercice 2023 du CCAS

### Calcul du résultat de l'exercice 2023 pour le CCAS de Beuvrages

#### **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Recettes	421 540,94 €	
Dépenses	427 719,17 €	
Résultat de l'exercice 2023	-6 178,23 €	(déficit)
Résultat reporté des exercices antérieurs	23 299,76 €	(excédent)
<b>Résultat à affecter (1)</b>	<b>17 121,53 €</b>	(excédent)

#### Restes à réaliser

· Recettes	0,00 €	
· Dépenses	0,00 €	
<b>Résultat global section de Fonctionnement</b>	<b>17 121,53 €</b>	<b>(excédent)</b>

#### **SECTION D'INVESTISSEMENT**

Recettes	6 587,72 €	
Dépenses	0,00 €	
Résultat de l'exercice 2023	6 587,72 €	(excédent)
Résultat reporté des exercices antérieurs	11 741,38 €	(excédent)
<b>Résultat à affecter (2)</b>	<b>18 329,10 €</b>	(excédent)

#### Restes à réaliser 2023

· Recettes	0,00 €	
· Dépenses	366,00 €	
<b>Restes à réaliser cumulés (3)</b>	<b>-366,00 €</b>	(déficit)

<b>Résultat global section d'Investissement (2)+(3)</b>	<b>17 963,10 €</b>	<b>(excédent)</b>
---	--------------------	-------------------

#### **SYNTHESE DES 2 SECTIONS**

Résultat de clôture hors restes à réaliser (1) + (2)	35 450,63 €	(excédent)
Résultat net de clôture (avec restes à réaliser) (1) + (2) + (3)	35 084,63 €	(excédent)

### Le résultat de l'exercice 2023 ; Quelle affectation envisagée ?

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT		
<b>Résultat de fonctionnement</b>		
A. Résultat de l'exercice*		- 6 178,23 €
B. Résultats antérieurs reportés*	ligne 002 du Compte Administratif	23 299,76 €
<b>C. Résultat à affecter</b>	<b>= A. + B. (hors restes à réaliser)</b>	<b>17 121,53 €</b>
	Si C. est négatif, report du déficit en D 002	
<b>Solde d'exécution de la section d'investissement</b>		
D. Solde d'exécution cumulé d'investissement*		
	D 001 (si déficit)	
	<b>R 001 (si excédent)</b>	<b>18 329,10 €</b>
<b>E. Solde des restes à réaliser d'investissement*</b>		
Besoin de financement		- 366,00 €
Excédent de financement		
<b>F. Besoin de Financement</b>	<b>F. = D. + E.</b>	<b>17 963,10 €</b>
<b>AFFECTATION = C.</b>	<b>C. = G. + H.</b>	<b>17 121,53 €</b>
1) G. Affectation en réserves	R 1068 en investissement	- €
	G = au minimum couverture du besoin de financement F.	
<b>2) H. Report en fonctionnement</b>	<b>R 002</b>	<b>17 121,53 €</b>
3) OU Déficit reporté si C. négatif	D 002	- €

\* précédé du signe + (si excédent) ou - (si déficit)

## 6 – Ce qu'il faut retenir

- ✗ Un budget sans engagement pluriannuel, sans emprunt, constitué de 2 sections composées de dépenses et de recettes, celle d'investissement de faible valeur, limitée à quelques écritures,
- ✗ Un compte administratif 2023 en totale concordance avec les comptes présentés au compte de gestion 2023 du receveur du CCAS,
- ✗ Un résultat de l'exercice pour la section de fonctionnement de 427 719,17 € en dépenses et 421 540,94 € en recettes auxquelles il convient d'ajouter un excédent de fonctionnement reporté de l'exercice précédent de 23 299,76 €, donnant un résultat de fonctionnement global d'un montant de **17 121,53 €**,
- ✗ Un résultat de l'exercice pour la section d'investissement avec aucune dépense et 6 587,72 € en recettes auxquelles il convient d'ajouter un excédent d'investissement reporté de l'exercice précédent de 11 741,38 €, donnant un résultat d'investissement d'un montant de **18 329,10€**,
- ✗ Un montant en reports de 366 € uniquement en dépenses d'investissement à reprendre au BP 2024,
- ✗ Une décision d'affectation dès le BP 2024 de la totalité du résultat de fonctionnement de **17 121,53 €** au compte 002 « Excédent de fonctionnement reporté »,
- ✗ Le résultat d'investissement est automatiquement reporté en investissement au compte 001 « Excédent d'investissement reporté » pour **18 329,10 €**.

### Tableau Récapitulatif

C.C.A.S. BEUVRAGES - RESULTATS 2023							
	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE		
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Recettes - Dépenses
Résultats 2022 reportés		23 299,76		11 741,38	0,00	35 041,14	35 041,14
Opérations de l'exercice 2023	427 719,17	421 540,94	0,00	6 587,72	427 719,17	428 128,66	409,49
<b>TOTAUX</b>	<b>427 719,17</b>	<b>444 840,70</b>	<b>0,00</b>	<b>18 329,10</b>	<b>427 719,17</b>	<b>463 169,80</b>	<b>35 450,63</b>
Résultats de clôture 2023	17 121,53		18 329,10		35 450,63		
Restes à réaliser	0	0	366,00	0,00	366,00	0,00	-366,00
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>427 719,17</b>	<b>444 840,70</b>	<b>366,00</b>	<b>18 329,10</b>	<b>428 085,17</b>	<b>463 169,80</b>	
<b>RESULTATS DEFINITIFS 2023</b>	<b>17 121,53</b>		<b>17 963,10</b>		<b>35 084,63</b>		

002

001